Vie des société

tgs AVOCATS

ANJOU MÉCANIQUE TÔLERIE

SARL en cours de transformation
en SCI
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : "La Cressonnière"
Route de Saint-Sylvain-d'Anjou
49124 SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
315 106 401 RCS Angers

AVIS DE TRANSFORMATION

L'AGE du 1er septembre 2019, a, à compter de ce même jour :
- modifié l'objet social de la société comme suit : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la société, l'aliénation du ou des immeubles propriété de la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,
- modifié la dénomination sociale qui sera désormais «La Justerie»,
- décidé de transformer la SARL en SCI, le siège social, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés, le capital reste fixé à la somme de 7 622,45 euros, sous sa nouvelle forme, la société est gérée par : Mme Isabelle Caroff, demeurant 1, chemin de l'Esnauderie, 49460 Soulaire-et-Bourg,
- clauses relatives aux cessions de parts : un agrément est requis dans tous les cas et est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

Modification sera faite au RCS d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

AVENIR RECYCLAGE OUEST

Sasu au capital de 15 000 euros
Siège social : rue du Grand-Fraîche
Zac de l'Écuyère
49300 CHOLET
533 184 297 RCS Angers

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 1er octobre 2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, M. Jean-François Varagne, demeurant 4, square Alfred-Dehodencq 75116 Paris, en remplacement de M. Philippe Robert, démissionnaire.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L.625-1 et L.625-3 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour l'affaire suivante : Liquidation judiciaire du 18 septembre 2019, SARL Rose Bouton, 20, rue Christophe-Colomb, 49800 Trélazé.

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis, le 2 novembre 2019
Selas CLR & ASSOCIÉS
2, square la Fayette, CS 51846
49018 Angers cedex 01
www.clr-associes.fr

rendez-vous

ières publiques

es

s

Avis administr

P

Par arrêté n° 2019-049 AP du 17 octobre
glomération Saumur Val de Loire a décidé
tive au projet de Plan local d'urbanisme
Loire-Développement et sur l'abro
Cizay-la-Madeleine, Courchamps et Saint-Ni
du lundi 18 novembre (9 h 00) au jeudi 19
Dans ce cadre, le président du tribunal adm
sion d'enquête de cinq commissaires enq
accompagné de Mme Huguette Halligon,
et M. Louis-Marie Muel.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pi
tables sur format papier et en version num
mération Saumur Val de Loire, dans chacu
les 6 communes déléguées aux jours ouvr
res habituelles de celles-ci. Elles sont égale
communauté d'agglomération
(https://www.saumurvaldeloire.fr/infos-den
Les horaires d'ouverture des lieux d'enquê
missaires enquêteurs sont les suivants :
- Communauté d'agglomération Saumur Va
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et
Permanences le lundi 18 novembre de 9 h
14 h 00 à 17 h 00.
- Allonnes, 135, rue Albert-Pottier, du lund
14 h 00 à 17 h 30.
Permanences le mercredi 20 novembre de
de 9 h 00 à 12 h 00.
- Antoigné, 4, rue des Écoles, le lundi de 1
12 h 30 et le vendredi de 16 h 00 à 19 h 00
Permanence le mercredi 27 novembre de 9
- Artannes-sur-Thouet, 220, rue Rougeville,
samedi de 9 h 30 à 12 h 00.
Permanence le jeudi 5 décembre de 14 h 0

00 à 12 h 00.
12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30, le mer-
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
12 h 00.
, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à
12 h 00. ,
Humeau de Bray, le lundi, jeudi et ven-
à 12 h 00.
de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi et ven-
00 à 12 h 00.
8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
00 à 17 h 00
au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
à 12 h 00 et le vendredi 6 décembre de
Montsoreau, le mardi et le mercredi de
h 45.
00 à 17 h 00
e la Poterne, du mardi au vendredi de
samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
0 à 17 h 00 et le vendredi 6 décembre
e la Croix-de-Guerre, du mardi au ven-
30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
00 à 12 h 00.
le lundi de 14 h 00 à 18 h 30, le mardi
h 00 à 12 h 30, le vendredi de 14 h 00
00 à 17 h 00.

angers loire métropole

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
Mise à jour n° 2

AVIS

Par arrêté du 18 octobre 2019, M. le Président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole a approuvé la mise à jour n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal pour tenir compte des évolutions suivantes :
- S'agissant des servitudes d'utilité publique (pièce n° 6.1 du PLUi) :
- mise à jour du plan de prévention des risques inondation du Val-d'Authion et de la Loire-Saumuroise ;
- intégration du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) d'Angers ;
- intégration du site patrimonial remarquable (SPR) Ligérien dans sa version issue de la modification n° 1 ;
- intégration de la zone agricole protégée (ZAP) pour les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé ;
- mise à jour des périmètres de protection des eaux de surface ;
- rectification du périmètre des monuments historiques sur Souceiles, commune déléguée de Rives-du-Loiren-Anjou (Église).
- S'agissant des périmètres particuliers (pièce n° 6.2 du PLUi) ;
- intégration des zones d'aménagement concerté (Zac) créées : Belle-Belile et Monplaisir à Angers, l'Aurore à Villevêque, commune déléguée de Rives-du-Loir-en-Anjou et Coeur-de-Ville à Beaucouzé ;
- suppression des périmètres de zones d'aménagement concerté (Zac) supprimées : Saint-Serge-2000 à Angers, Croix-de-Lorraine à Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières et Picoterie à Beaucouzé ;
- mise à jour du périmètre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Grand-Claye à Mûrs-Érigné ;
- ajout des périmètres de «sursis à statuer» : l'Aurore à Villevêque, commune déléguée de Rives-du-Loiren-Anjou, Centre-Bourg au Plessis-Macé, commune déléguée de Longuenée-en-Anjou et Les Pâtisseaux à La Meignanne, commune déléguée de Longuenée-en-Anjou ;
- suppression du périmètre de la zone d'aménagement différé (ZAD) expirée clos des Grands-Prés à Soulaines-sur-Aubance ;
- intégration des zones de préemption autour des espaces naturels sensibles secteur de la Vallée-de-la-Loire à Béhuard et de la Roche-de-Mûrs à Mûrs-Erigné.
- S'agissant des informations complémentaires (pièce n° 6.3 du PLUi) :
- intégration des secteurs d'informations des sols (SIS) délimités sur le territoire des communes d'Angers, d'Avrillé, de Beaucouzé, des Ponts-de-Cé, du Plessis-Macé commune déléguée de Longuenée-en-Anjou, de Saint-Jean-de-Linières commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières, Saint-Barthélemy-d'Anjou et de Sainte-Gemmes-sur-Loire ;
- ajout d'un périmètre des risques d'explosion autour des installations classées à Écouflant ;
- ajout d'un périmètre des risques incendie autour des installations classées à Saint-Barthélemy-d'Anjou et à Saint-Sylvain-d'Anjou, commune déléguée de Verrières-en-Anjou ;
- suppression des zones d'écoulement préférentiel (ZEP) et des zones de dissipation d'énergie (ZDE) ;
- mise à jour du classement sonore des infrastructures terrestres.

Le dossier de mise à jour n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal (arrêté et note explicative) est tenu à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, 83, rue du Mail à Angers, dans les mairies couvertes par le PLUi ainsi que dans les locaux de la Préfecture de Maine-et-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Les pièces mises à jour sont accessibles sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Pour le Président
Le vice-Président délégué
Daniel DIMICOLI.

emploi formation

Pour nous joindre
Emploi :
02 99 26 42 56 - equipe.commerciale@ouestfrance-emploi.com
Formation :
02 40 38 47 28 - sophie.lecozannet@precom.fr

→ Commerce, marketing

BLANCHARD AGRICULTURE

Concession New Holland
Dans le cadre de son développement
BLANCHARD Agriculture recrute :

UN COMMERCIAL (h/f) Matériels agricoles et récoltes
Secteur à fort potentiel
CDI - poste basé à Ploërmel (56)

Postulez en ligne sur www.groupeblanchard.com
ou envoyez votre candidature à Pierrick QUERO
pquero@blanchardagriculture.com 06 80 89 93 39

La société

Virage Conseil accompagne de nombreux clients dans l'univers de la Grande Distribution et de la presse par l'externalisation de leur force de vente. Nous recrutons des commerciaux (F/H) sur les départements : 44, 35, 85, 49, 61, 72, 14, 50

Afin d'accompagner notre développement, nous recrutons des commerciaux BtoC pour consolider notre force terrain composée de 350 commerciaux

MISSIONS

Sous la responsabilité de votre animateur d'équipe, vous aurez pour missions : La prospection et le développement des ventes d'un grand groupe de presse régional auprès d'une clientèle de particulier en animation GMS, foires et salons.

Virage CONSEIL
RÉUSSIR ENSEMBLE

RECRUTE DES COMMERCIAUX
Départements :
44, 35, 85, 49, 61, 72, 14 & 50

PROFIL

De formation commerciale, de préférence (statut VRP, VDI, agent commercial ou auto-entrepreneur) Autonome, organisé(e) et prêt(e) à relever des défis

CDI TEMPS PLEIN
Rémunération : fixe + commissions + prime + frais + voiture + téléphone

Contactez Nicolas

Envoyez votre CV et lettre de motivations à recrutement@virageconseil.com